

Eoliennes : la communauté européenne saisie



*Communiqué de presse
10 janvier
2022*

**Éoliennes. la Commission européenne est saisie d'une
demande de réexamen.**

La Fédération Environnement Durable (FED) et Vent de Colère (VDC) ont adressé à la Commission Européenne le 15 Décembre 2021 une demande formelle de révision interne concernant l'adoption des plans nationaux pour l'énergie et le climat motivée par la non-conformité, en matière d'environnement et de consultation du public, de la France, avec le droit international et le droit de l'Union Européenne.

L'action de la FED et VDC a été entreprise suite à la décision du 21 octobre 2021 de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies sur base de la Convention d'Aarhus. La Convention d'Aarhus est un accord international, visant la « démocratie environnementale ». Elle a été signée par trente-neuf États et a pour but de renforcer l'accès à l'information et à la participation du public au processus décisionnel. Elle vise aussi à faciliter l'accès à la justice en matière d'environnement. Concernant l'éolien en France alors plus de 9000 machines ont déjà été installées et que le gouvernement prévoit de doubler leur nombre à l'horizon 2028 aucune des conditions de convention d'Arhus n'est respectée.

En matière de consultation du public le gouvernement a légiféré par décrets pour limiter le droit à l'information, il a sapé le cadre législatif permettant de contrôler l'implantation des éoliennes et il a rogné le droit d'agir en justice des opposants. Les lois gouvernant l'implantation des éoliennes n'ont cessé de s'assouplir et les contraintes n'ont cessé de s'alourdir pour ceux qui les contestent.

Les atteintes à l'environnement des éoliennes sont quotidiennes et la démocratie environnementale n'est pas respectée.

Fédération Environnement Durable

Jean-Louis Butré

06 80 99 38 08

contact@environnementdurable.net

Vent de Colère

Daniel Steinbach

06 40 89 49 82

daniel.steinbach@wanadoo.fr